

Motion du 15 octobre 2012 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Jacques Pagan, Olivier Tauxe et Christo Ivanov: «Traversée du lac par bacs».

(ainsi amendée et refusée par le Conseil municipal
lors de la séance du 1^{er} avril 2019, dans le rapport M-1051 A)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la grande traversée de la rade ne verra pas le jour avant 2040;
- que la traversée moyenne de la rade est censée être réalisée d'ici 2020;
- que le pont du Mont-Blanc est vétuste et saturé;
- que les autres ponts en ville de Genève sont majoritairement piétons;
- que la Constitution genevoise garantit la complémentarité des modes de transport;
- que la Ville de Genève veut fermer 200 rues à la circulation motorisée;
- les innombrables chantiers en cours sur les routes en ville de Genève;
- qu'une traversée de la rade se fait ainsi plus pressante que jamais;
- qu'il est donc urgent de trouver une solution provisoire, flexible et rapidement exécutable;
- que la mise en place d'une traversée de la rade par bacs ne nécessite que peu d'infrastructures;
- que cela fonctionne très bien pour les lacs de Zurich, de Constance et des Quatre-Cantons;
- que ce mode de traversée est très largement utilisé partout dans le monde, y compris dans des zones très urbanisées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier toutes les possibilités de relier les deux rives du lac par le biais de ferries, cas échéant avec le concours de la Direction générale de la mobilité et la Compagnie genevoise de navigation.